

Dr Dominique DUPAGNE
2, rue de Phalsbourg
75017 PARIS
Tél : 01 40 54 92 71
Fax : 01 40 54 94 26
dupagne@docteur.net

Paris, le 28/03/00

Dr André Chassort
Conseil National de l'Ordre des Médecins

Mon Cher Confrère,

Je souhaiterais vous rencontrer pour vous parler d'un projet destiné à être implémenté sur le site Atmedica (HAVAS).

Il s'agit de la réalisation d'un annuaire des médecins les plus réputés, annuaire réalisé à partir d'une enquête auprès des professions de santé.

Principe

Il s'agit d'une enquête à large échelle, consistant en des entretiens individuels auprès de professionnels de santé réalisés par des enquêteurs spécialisés pour recueillir des coordonnées de médecins dans diverses spécialités.

Le principe de l'entretien est le suivant : l'enquêteur demande au professionnel de santé à qui il confierait ses patients ou ses proches dans telle spécialité ou dans le cas de telle maladie.

Une base de données est constituée qui collige ces différentes recommandations et permet de constituer une liste des médecins les plus fréquemment cités.

Arguments

Il existe une nette tendance en France à vouloir évaluer et classer les médecins. Diverses publications ont établi des classements de structures de soins (hôpitaux, cliniques, maternités...).

L'exemple américain¹ de classements qualitatifs des médecins eux-même n'a pas encore été suivi, mais ne saurait tarder du fait d'une forte demande².

En effet, tout médecin sait que l'une des questions qui lui est la plus fréquemment posée par ses patients et par son entourage est « *qui est le meilleur spécialiste de telle maladie ? Pouvez-vous me recommander un bon généraliste, cardiologue, dermatologue... ?* »

Il est donc probable que de tels classements existeront bientôt.

Je me propose de monter un projet de ce type pour Atmedica, mais du fait des problèmes éthiques soulevés, il nous paraît nécessaire d'associer le CO à notre réflexion initiale.

Limites

Un annuaire des meilleurs médecins ne peut être réalisé. L'art médical est trop complexe pour se prêter à une évaluation sur des critères précis. Quel que soit le critère objectif utilisé

¹ <http://www.mspmag.com/feature.asp?featureId=47>
<http://www.bestdoctors.com>

² « Depuis longtemps, les médecins dans des spécialités très pointues ont l'habitude d'utiliser le Web pour trouver des informations. Ce qui manque aujourd'hui, c'est un site qui s'adresse aux patients et qui leur explique quel est le meilleur établissement pour réaliser une opération délicate. Ou qui leur indique le meilleur médecin, dans une spécialité. Malheureusement, la loi ne le permet pas et c'est très difficile à mettre en place » Journal Libération, 3 décembre 1999 <http://www.liberation.fr/multi/actu/semaine991129/spcc991203c.html>

(formation initiale, titres, formation continue, publications...), les biais potentiels sont importants.

La seule chose qu'il est possible de faire est une enquête fondée sur un critère unique et subjectif : l'évaluation par les pairs. Il s'agit d'ailleurs du seul critère couramment recommandé pour choisir un professionnel de santé : « demandez l'avis de votre médecin ». Nous mêmes médecins, lorsque nous devons recommander un confrère dans une spécialité dont nous sommes éloignés, prenons l'avis d'un confrère de confiance proche de cette spécialité.

Il ne s'agit donc pas de réaliser un guide des meilleurs médecins, mais de réaliser une sélection des « médecins les plus souvent cités par leurs confrères ». La nuance est importante. Il sera clairement écrit dans l'avant-propos que le fait d'être absent de la liste ne constitue pas un critère de non-qualité.

Finalement, de même que la démocratie est le plus mauvais système politique à l'exception de tous les autres, l'avis des pairs est le moins mauvais système de classement des professionnels de santé. Ce classement sera dans tous les cas plus performant que celui, informel, qui est fondé sur le nombre d'apparitions médiatiques annuelles, ou sur tout autre procédé prétendument objectif.

Légalité

J'ai soigneusement étudié le code de déontologie, et je n'y ai pas vu d'obstacle légal à cette entreprise. Si une démarche active pour un médecin qui souhaiterait figurer dans un tel guide serait condamnable, le code ne s'impose qu'à la profession et non à un éditeur. Nous déclarerons le fichier à la CNIL.

Légitimité

Médecin libéral, je connais la complexité des relations interpersonnelles de notre profession. J'ai vécu une expérience personnelle similaire, toutes proportions gardées : la mise à disposition du public du Vidal (Vidal du particulier, puis Vidal de la famille). Après une opposition de principe de la profession, il a été démontré qu'une démarche de qualité permettait une bonne information du public dans le respect des professions médicales et pharmaceutiques.

Je pense être bien placé, avec l'aide d'un groupe de la dimension d'Havas, pour réaliser un ouvrage qui arrive à concilier information du public et respect de la déontologie médicale. J'espère que vous voudrez bien considérer la démarche de ce premier contact comme la preuve de ce souci éthique.

Les actions récentes du CO ont montré son ouverture vers l'avenir et sa prise en compte des nouvelles réalités sociales. Je pense que vous serez d'accord pour estimer qu'il est préférable de devancer les difficultés plutôt que de les subir. Réalisons ensemble le projet de cet outil iconoclaste mais utile avant qu'une filiale d'un groupe nord-américain ne nous impose son modèle.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Dominique Dupagne